



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRETE DU MAIRE

OBJET : ARRETE PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE FONCTION ET DE SIGNATURE À JULIE LAMBILLIOTTE – CINQUIEME ADJOINTE AU MAIRE – POUR ASSURER LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-22 ;

VU la délibération n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU les délibérations n°009_2020 et n°075_2022 portant élection des adjoints et des adjoints de quartiers ;

VU la délibération n° 111_2021 portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour assurer la bonne marche des services municipaux, et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

CONSIDERANT que pour rendre opérantes les délégations de fonctions, il est nécessaire de les accompagner des délégations de signature afférentes,

CONSIDERANT que Julie LAMBILLIOTTE, 5^e adjointe, a été désignée pour en assurer temporairement la présidence,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délègue, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme Julie LAMBILLIOTTE, cinquième adjointe au Maire la présidence de la commission d'appel d'offres du 24 avril 2024, et la signature de tous les actes afférents à ladite commission.

ARTICLE 2 : Abroge, et remplace par la présente, la délégation donnée à M. Alain WEBER, quatrième adjoint au Maire, par l'arrêté n°AR_331_2023 en date du 27 juillet 2023.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Et à l'intéressée

Fait à Villejuif, le **17 AVR. 2024**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

